



Assemblée générale

Distr. générale
14 février 2018
Français
Original : anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Sainte-Hélène

Document de travail établi par le Secrétariat

Table des matières

	<i>Page</i>
Le territoire en bref	3
I. Évolution de la situation constitutionnelle, juridique et politique	5
II. Budget	5
III. Situation économique	6
A. Situation générale	6
B. Développement	6
C. Pêche et agriculture	6
D. Transports et services d'utilité publique	7
E. Banques et crédit	8
F. Tourisme	8
IV. Situation sociale	9
A. Généralités	9
B. Emploi	11

Note : Les informations figurant dans le présent document de travail proviennent de sources publiques, notamment du Gouvernement du territoire, et sont fondées sur les renseignements que la Puissance administrante a communiqués au Secrétaire général le 18 décembre 2017 en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies. Pour tout complément d'information, se reporter aux documents de travail antérieurs à l'adresse suivante : <http://www.un.org/en/decolonization/workingpapers.shtml>.



C.	Éducation	11
D.	Environnement	12
V.	Île de l'Ascension	13
A.	Statut constitutionnel et politique	13
B.	Situation économique et sociale	14
C.	Environnement	15
VI.	Tristan da Cunha	15
A.	Statut constitutionnel et politique	15
B.	Situation économique et sociale	16
C.	Environnement	17
VII.	Relations avec les organisations et les partenaires internationaux	17
VIII.	Statut futur du territoire	17
A.	Position du gouvernement du territoire	17
B.	Position de la Puissance administrante	17
IX.	Décisions prises par l'Assemblée générale	18
Annexe		
	Carte de Sainte-Hélène	21

Le territoire en bref

Territoire : Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha forment un territoire non autonome au sens de la Charte des Nations Unies, administré par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Représentante de la Puissance administrante : Gouverneur Lisa Phillips (depuis avril 2016)

Géographie : Située dans l'Atlantique Sud, à environ 1 900 kilomètres de l'Angola et 2 900 kilomètres du Brésil, Sainte-Hélène est une petite île volcanique. L'île de l'Ascension est située à 1 200 kilomètres au nord-ouest de Sainte-Hélène et Tristan da Cunha et les autres îlots à environ 2 400 kilomètres au sud.

Superficie : Les îles de Sainte-Hélène et de l'Ascension et l'archipel de Tristan da Cunha ont une superficie totale de 310 kilomètres carrés.

Zone économique exclusive : 1 641 294 kilomètres carrés

Population : Sainte-Hélène : 4 439 habitants (estimations de septembre 2017) ; Ascension : 750 habitants (estimations de septembre 2017) ; Tristan da Cunha : 258 habitants (estimations de novembre 2017)

Espérance de vie à la naissance : 75,7 ans [femmes : 78,8 ans ; hommes : 72,9 ans (estimations de 2016)]

Langue : Anglais

Capitale : Jamestown (Sainte-Hélène), Georgetown (Ascension), Edinburgh of the Seven Seas (Tristan da Cunha)

Principaux partis politiques : Aucun

Élections : Dernières élections : Sainte-Hélène : juillet 2017 (élections législatives) ; Ascension : novembre 2017 (élection partielle) ; Tristan da Cunha : mars 2016

Parlement : Conseil législatif monocaméral sur Sainte-Hélène (15 sièges, 12 membres élus). En vertu de la Constitution de 2009, le Gouverneur est habilité à promulguer des lois pour Ascension et Tristan da Cunha après consultation avec le Conseil de l'île.

Produit intérieur brut par habitant : 7 100 livres (Sainte-Hélène, 2014/15). D'après la Puissance administrante, Ascension n'ayant pas de population permanente, il est impossible de calculer le produit intérieur brut par habitant. On ne dispose pas de données pour Tristan da Cunha.

Économie : Pêche, café, tourisme, vente de pièces de monnaie commémoratives et de timbres-poste. L'économie de Sainte-Hélène dépend de l'aide financière du Royaume-Uni et repose sur la vente de poisson et de grains de café ainsi que sur le tourisme (visas d'entrée, écotourisme). Ascension reçoit également une aide financière du Royaume-Uni et tire la majorité de ses recettes des impôts sur le revenu et sur les sociétés, auxquelles il faut ajouter les recettes provenant de la pêche, de la vente de timbres et de pièces de monnaie, de l'artisanat et du tourisme. Tristan da Cunha bénéficie aussi d'une aide financière du Royaume-Uni destinée au développement des infrastructures ; au financement des postes dans l'éducation ; aux soins de santé et à la formation des membres de la fonction publique.

Taux de chômage : 0,35 % (estimation d'octobre 2016) contre 1,8 % en 2008 sur Sainte-Hélène. Les personnes désirant rester sur l'île de l'Ascension doivent avoir un emploi, à l'exception des enfants et des adultes à charge. Le plein emploi a été atteint dans l'archipel de Tristan da Cunha.

Monnaies : Livre de Sainte-Hélène, dont le cours est aligné sur celui de la livre sterling (Sainte-Hélène et Ascension). Livre sterling (Tristan da Cunha).

Aperçu historique : L'île de Sainte-Hélène, qui aurait été découverte en 1502 par un navigateur espagnol à la solde du Portugal, devient, à la fin du XVI^e siècle, un port d'escale pour les navires partant d'Europe à destination des Indes orientales. En 1633, l'île est officiellement annexée par les Pays-Bas, mais la Compagnie britannique des Indes orientales en prend possession en 1659. Elle devient une colonie de la Couronne en 1833, un territoire britannique dépendant en 1981 et un territoire britannique d'outre-mer en 2002.

I. Évolution de la situation constitutionnelle, juridique et politique

1. L'actuelle Constitution de Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha, entrée en vigueur en septembre 2009, garantit le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle a donné lieu à un changement de nom du territoire : « Sainte-Hélène et dépendances » est devenu « Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha », et a conféré le même statut aux trois îles. Le chef de gouvernement du territoire est le Gouverneur, qui est nommé par la Couronne britannique. La Constitution en vigueur le contraint davantage que la précédente à prendre des décisions avec l'assentiment des conseillers élus. La loi britannique de 2002 sur les territoires d'outre-mer prévoit d'accorder la citoyenneté britannique aux citoyens des territoires britanniques d'outre-mer qui remplissent certaines conditions.

2. Le Conseil législatif de Sainte-Hélène se compose d'un président, d'un vice-président, de trois membres *ex officio* (le Secrétaire général, le Secrétaire aux finances et le Procureur général) et de 12 membres élus. Le Conseil exécutif, présidé par le Gouverneur, se compose des membres *ex officio* et de cinq membres élus du Conseil législatif. Les membres *ex officio* ne votent dans aucun des deux organes. Les élections sont organisées selon les principes du vote à bulletin secret et du suffrage universel et ont lieu au moins tous les quatre ans. L'âge de la majorité électorale est de 17 ans.

3. La Constitution de 2009 renforce l'indépendance du pouvoir judiciaire à l'égard des pouvoirs législatif et exécutif. L'appareil judiciaire comprend une cour d'appel et une cour suprême, ainsi que des instances secondaires (à l'heure actuelle, un tribunal d'instance et un organe chargé de la réglementation du travail, dont le rôle est de statuer sur les revendications en matière d'emploi ; d'autres peuvent être créées par ordonnance) et un service médico-légal ayant pour mission d'enquêter en cas de décès soudain ou suspect. L'instance de dernier ressort est la section judiciaire du Conseil privé, qui n'est saisie que dans des circonstances précises. La Commission des médias, créée par ordonnance, est chargée de traiter les plaintes concernant les infractions au code de bonnes pratiques des médias.

II. Budget

4. En raison d'une faible matière imposable, qui s'explique notamment par l'émigration et le vieillissement de la population, le budget de Sainte-Hélène dépend en grande partie des aides financières du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. L'Union européenne lui apporte également son soutien budgétaire. D'après les chiffres communiqués par la Puissance administrante, le montant total de l'aide fournie par le Royaume-Uni injecté dans le budget et les services de transport maritime s'est élevé à 28,7 millions de livres pour l'exercice 2017/2018, contre près de 22,5 millions de livres pour l'exercice précédent, soit une hausse de 21,6 %. L'enveloppe de l'aide pour l'exercice 2017-2018 a été approuvée en juin 2017, à la suite de la visite des représentants du Ministère du développement international à Sainte-Hélène, en novembre 2016, et des échanges de vues qui ont suivi. Au moment de la rédaction du présent rapport, il était prévu que les échanges de vues sur le prochain budget, qui couvrira une période de trois ans, aient lieu en janvier 2018, pendant la visite des responsables du Ministère du développement international.

III. Situation économique

A. Situation générale

5. La fonction publique est la première source d'emploi sur Sainte-Hélène. Les deux principales sources d'importation du territoire sont l'Afrique du Sud et le Royaume-Uni. Le secteur du commerce et des services est la deuxième source d'emploi dans le territoire. La pêche, l'élevage et la vente de produits d'artisanat sont également des sources de revenus pour la population locale. Selon la Puissance administrante, si le taux de chômage est actuellement très faible, la productivité du travail est préoccupante. Pendant la construction de l'aéroport, ces quatre dernières années, les revenus médians ont fortement augmenté et l'inflation a considérablement baissé, le taux de croissance de l'indice des prix de détail ayant été de 1,6 % en moyenne entre le quatrième trimestre de 2015 et le troisième trimestre de 2016. En 2017, l'inflation s'est accélérée, principalement en raison du vote favorable au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne et de la chute de la valeur de la livre sterling qui a suivie ainsi que de la sécheresse survenue en Afrique du Sud. L'indice des prix de détail a augmenté de 4,4 % entre le troisième trimestre de 2016 et le troisième trimestre de 2017. Depuis l'achèvement de l'aéroport, les revenus restent relativement faibles et le coût de la vie demeure élevé, en raison notamment de la nécessité d'importer la plupart des biens. Le niveau des prix tient donc pour beaucoup à des facteurs externes. D'après la Puissance administrante, le nombre sensiblement plus élevé de touristes attendu à la suite du lancement d'un service aérien commercial contribuera au développement économique de l'île, mais cela prendra du temps.

B. Développement

6. Le territoire de Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha remplit les conditions requises pour bénéficier d'une aide budgétaire de l'Union européenne par l'intermédiaire du dixième Fonds européen de développement. Le territoire s'est vu accorder un montant indicatif de 21,5 millions d'euros au titre du onzième Fonds européen de développement, qui couvre la période 2014-2020. Au moment de la rédaction du présent rapport, il était prévu que l'accord avec le Fonds européen de développement soit signé début 2018 et que des fonds soient alloués à l'installation d'un câble sous-marin. Les trois îles reçoivent également une partie des 5 millions d'euros réservés par le Fonds aux territoires isolés et peuvent bénéficier de financements régionaux. Un programme d'équipement pluriannuel (2014-2018) d'un montant de 16,5 millions de livres a permis la modernisation des infrastructures essentielles, notamment la rénovation des installations médicales, des logements sociaux, des établissements scolaires, des équipements collectifs et du réseau routier.

7. La gestion des catastrophes et la réponse aux situations d'urgence et aux événements graves sont assurées par le chef de la police, qui coordonne la planification des interventions d'urgence. Le chef de la police et son équipe de planification des interventions d'urgence ont élaboré, en collaboration avec le Gouverneur, le premier plan d'intervention de Sainte-Hélène en cas d'événement grave, en se fondant sur l'inventaire des risques. Un plan sur 10 ans a été mis au point en 2016 pour la période 2017-2027 (voir [A/AC.109/2017/13](#), par. 7).

C. Pêche et agriculture

8. La pêche est un secteur important de l'économie de Sainte-Hélène. D'après le Royaume-Uni, cinq bateaux de pêche côtiers et trois navires de haute mer y ont pêché

régulièrement en 2017. Les pêcheurs locaux vendent leurs prises à la société Saint Helena Fisheries Corporation. Entre janvier et octobre 2017, 234 tonnes de poisson ont été achetées, contre 347,50 tonnes au cours de la même période l'année précédente. Cette diminution est due en partie à l'appauvrissement des stocks et à la pêche irrégulière par la flotte de haute mer. Aucune licence n'a été octroyée à des navires de pêche étrangers. Le territoire dispose désormais de quatre bateaux à même de pêcher en haute mer dans la zone économique exclusive de Sainte-Hélène. Ces navires pêchent près des monts sous-marins au large de Sainte-Hélène et fournissent aux entrepôts frigorifiques de l'île un débit de poissons dont ils ont grandement besoin. Sainte-Hélène travaille encore à l'élaboration d'une stratégie sur 10 ans visant à rendre l'industrie de la pêche plus sûre, durable et respectueuse de l'environnement. Par ailleurs, l'île a exporté 573,5 kilogrammes de café arabica de la variété Green-Tipped Bourbon durant la période 2013-2014. Elle en avait exporté 532,5 kilogrammes en 2014-2015 et 832,5 kilogrammes en 2015-2016.

D. Transports et services d'utilité publique

9. D'après la Puissance administrante, l'aéroport est désormais opérationnel et ouvert aux vols commerciaux. Un service aérien commercial hebdomadaire a débuté le 14 octobre 2017 et un vol reliera chaque mois Sainte-Hélène et Ascension. Sainte-Hélène reçoit également d'autres vols, tels que des vols affrétés par des particuliers et des vols d'évacuation sanitaire. Le service régulier de l'île assuré par le navire de la poste royale *Saint Helena* (RMS *Saint Helena*) doit prendre fin en février 2018. Il consistait en un voyage aller-retour de 18 jours entre Sainte-Hélène et Le Cap (Afrique du Sud), en passant par Ascension. Le RMS *Saint-Helena* est en service depuis plus de 25 ans. Un bateau de remplacement destiné au transport de marchandises portant le nom de « *MV Helena* » a été acheté et devait commencer son service en janvier 2018. Il est actuellement envisagé que ce service de fret desserve Ascension quatre fois par an. La construction d'un quai dans la baie de Rupert est presque achevée. La prochaine étape est de le rendre opérationnel. Ce nouveau quai permettra, à l'avenir, de séparer les activités de transport de passagers, qui se poursuivront dans la baie James, et les activités de transport de marchandises, qui seront déplacées dans la baie de Rupert. Le territoire compte environ 168 kilomètres de routes à revêtement dur (118 km à Sainte-Hélène, 40 km à Ascension et 10 km à Tristan da Cunha) et 30 kilomètres de pistes (20 km à Sainte-Hélène et 10 km à Tristan da Cunha).

10. L'île de Sainte-Hélène a deux stations de radio locales et deux chaînes de télévision par satellite retransmises par voie terrestre. Ascension dispose d'une station de radio locale, qui capte les émissions relayées depuis l'île de Sainte-Hélène et reçoit les émissions des services audiovisuels des forces britanniques et de la télévision de l'armée américaine. Tristan da Cunha a une station de radio locale et les émissions de télévision et de radio lui sont transmises par le service de radiodiffusion des forces britanniques. En novembre 2017, Sainte-Hélène a signé un mémorandum d'accord pour installer un câble à fibres optiques en haute mer en 2020 et assurer ainsi à l'île une connexion haut débit.

11. L'infrastructure électrique de l'île de Sainte-Hélène a été modernisée. L'énergie éolienne y est désormais une source fiable d'énergie. La stratégie énergétique a été publiée en octobre 2016. Le Gouvernement de Sainte-Hélène et la société locale de services publics de distribution, Connect Saint Helena, supervisent actuellement une procédure de passation des marchés dont l'objectif est de faire passer à au moins 85 % la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique de l'île afin de réduire sa dépendance à l'égard des combustibles fossiles et de stabiliser les coûts énergétiques.

12. Le Ministère du développement international a financé l'amélioration de l'infrastructure hydrique pendant la récente sécheresse, notamment la construction d'un nouveau réservoir destiné à augmenter les capacités de stockage, qui a été achevée en début d'année dernière. Une étude des points de forage est en cours. Les eaux usées ne faisant actuellement l'objet d'aucun traitement, des améliorations sont prévues, afin notamment de faciliter la gestion des eaux usées de Half Tree Hollow, la plus grande agglomération urbaine.

E. Banques et crédit

13. La Bank of Saint Helena, unique entité bancaire du territoire, est une société à responsabilité limitée dont l'actionnaire majoritaire est le Gouvernement de Sainte-Hélène. Elle fournit des services bancaires de base et des services financiers connexes sur l'île de Sainte-Hélène et dans sa succursale située à Ascension : comptes courants, comptes de dépôt et comptes d'épargne ; prêts personnels, prêts immobiliers et prêts commerciaux. Elle offre une variété de services, notamment des services de caisse, un service d'envoi international de fonds et des services bancaires en ligne. Une carte de débit locale a été lancée en juin 2017 à titre d'essai avant d'être pleinement mise en service en décembre 2017.

14. Dans le communiqué adopté à la sixième séance du Conseil ministériel conjoint sur les territoires d'outre-mer, tenue à Londres les 28 et 29 novembre 2017, les territoires d'outre-mer et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord se sont félicités des progrès que ces territoires ont réalisés en collaboration avec les centres financiers aux fins de l'application des dispositions de l'échange de notes concernant le partage par les forces de l'ordre d'informations sur la propriété effective, notamment grâce à la mise en place de nouveaux systèmes sûrs pour la collecte, l'échange et l'utilisation des données, là où il n'en existe pas. Les membres du Conseil se sont engagés à réexaminer l'efficacité de ces mesures six mois avant leur date limite de mise en œuvre. Ils saluent la contribution des territoires d'outre-mer aux efforts internationaux visant à promouvoir la transparence fiscale et à lutter contre la délinquance financière, leur engagement constructif avec le groupe « Code de conduite (fiscalité des entreprises) » de l'Union européenne ainsi que leur participation à la première réunion du Forum mondial sur le recouvrement d'avoirs. Le Conseil ministériel conjoint a réaffirmé qu'il était résolu à jouer un rôle de chef de file dans la lutte contre la corruption et s'est engagé à faire de la poursuite de ses travaux une priorité afin d'appliquer la Convention des Nations Unies contre la corruption en temps voulu aux territoires, en particulier lorsque ces derniers en ont fait la demande, et à définir un calendrier précis pour ce processus, sur la base des conclusions de la réunion tenue lors de la septième session de la Conférence des États parties à la Convention, qui a eu lieu à Vienne du 6 au 10 novembre 2017.

F. Tourisme

15. La Puissance administrante et le Gouvernement de Sainte-Hélène ont souligné l'importance du nouvel aéroport, qui ouvre de nouvelles perspectives économiques à l'île et contribuera à promouvoir le tourisme. Le territoire de l'île ne manque pas d'atouts pour attirer les visiteurs, notamment la beauté rude et sauvage de ses paysages, sa faune exceptionnelle et ses sites historiques, tels que la Longwood House et le tombeau de Napoléon Bonaparte. Sur les 3 932 passagers accueillis sur l'île en 2016, 3 025 sont arrivés à bord du *Saint Helena*, 760 en yacht et 144 par voie aérienne, atterrissant sur le nouvel aéroport de Sainte-Hélène. Parmi ces passagers, 1 068 étaient des touristes. Lancé en 2017, le service aérien commercial peut déposer

chaque semaine 76 passagers en provenance d’Afrique du Sud. Il reliera une fois par mois Sainte-Hélène et Ascension.

IV. Situation sociale

A. Généralités

16. Selon la Puissance administrante, après qu’il a été décidé, en 2002, d’octroyer de nouveau la citoyenneté britannique aux Saint-Héléniens, l’île a connu un exode. Le recensement de la population réalisé en 2016 a révélé une certaine amélioration : 4 122 Saint-Héléniens étaient présents le soir du recensement, soit une augmentation de 5,5 % par rapport à 2008. Cet accroissement de la population a débuté avec le lancement du projet d’aéroport, qui a occasionné une augmentation du nombre de Saint-Héléniens regagnant l’île pour tirer parti de l’amélioration du marché de l’emploi et des débouchés économiques. Selon les chiffres du recensement de février 2016, la population résidente totale est de 4 534 habitants, ce qui, ajouté aux 268 visiteurs, porte le nombre total de personnes présentes à 4 802.

17. Les renseignements fournis par la Puissance administrante indiquent qu’au regard des critères internationaux, Sainte-Hélène est un territoire à revenu intermédiaire (tranche supérieure), présentant peu de signes de réelle pauvreté matérielle. Afin de lutter contre la pauvreté, une norme de revenu minimum introduite en juillet 2013 prévoit le versement de prestations sociales, en fonction des revenus, aux ménages dont les revenus sont inférieurs à ce seuil. Au 30 novembre 2017, 129 familles bénéficiaient de ces prestations, 695 personnes recevaient la pension de retraite de base et 6 personnes touchaient des allocations de chômage. Bien que les taux de pauvreté soient faibles, la pauvreté relative et les inégalités de revenus deviennent de plus en plus préoccupantes à mesure que l’économie se développe.

18. Le recensement de Sainte-Hélène a révélé un rapport de dépendance économique des personnes âgées de 35 %, pour un taux global de dépendance économique de 56 %. Sainte-Hélène présente donc un taux de dépendance économique parmi les plus élevés au monde et un solde naturel peu propice à une amélioration de la situation dans un avenir prévisible. Cette situation mettra inévitablement à rude épreuve les services chargés d’assurer une prise en charge appropriée des personnes ayant des besoins complexes et des personnes âgées. La tranche d’âge du personnel travaillant dans le secteur pose elle-même problème : 25 % d’entre eux ont entre 55 et 65 ans et 10 % plus de 65 ans. Si l’on ajoute à cela les besoins croissants en soins des personnes vivant dans les différentes résidences, il est évident que Sainte-Hélène va être confrontée à un risque systémique pour assurer la prestation de services sûrs, l’augmentation des besoins allant de pair avec une réduction du personnel en mesure d’y répondre (en raison de son vieillissement).

19. Il y a un centre hospitalier à Jamestown et quatre dispensaires en zone rurale, ainsi que deux résidences médicalisées qui accueillent des personnes présentant un handicap mental ou physique. Les services cliniques de l’hôpital ont fait l’objet d’une rénovation partielle en 2015-2016. En 2017, l’achat d’un mammographe partiellement financé par une collecte de fonds organisée au sein de la communauté a permis de mettre en place un programme de détection du cancer du sein pour les femmes de plus de 50 ans. L’île dispose également de deux foyers pour les enfants et les jeunes ayant besoin de protection ainsi que de deux résidences réservées aux personnes âgées ou vulnérables.

20. À sa sixième réunion, le Conseil ministériel conjoint sur les territoires d’outre-mer s’est félicité de ce que le Ministère britannique de la santé, qui opère conjointement avec Public Health England et les territoires, demeure déterminé à

sensibiliser les territoires au Règlement sanitaire international et à développer les moyens d'intervention nécessaires en cas d'incidents majeurs de santé publique tels que les épidémies. Le Royaume-Uni et les territoires d'outre-mer ont débattu de l'importance de la sensibilisation et du renforcement des capacités et des compétences dans les territoires pour lutter contre les maladies non transmissibles telles que l'obésité et les problèmes de santé mentale ainsi que des incidences de ces enjeux sur les populations des territoires. Ils se sont engagés à coopérer à ce propos, afin de partager les meilleures pratiques et ressources en matière de prévention et de les adapter aux besoins locaux.

21. D'après la Puissance administrante, d'importants progrès ont été réalisés par le Gouvernement de Sainte-Hélène depuis 2014 sur la voie de l'établissement d'un département professionnel de services à l'enfance, à même de fournir des services efficaces de protection de l'enfance et d'intervenir de manière préventive auprès des enfants et des familles. Parmi ces progrès, on peut citer la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport publié en 2015, à l'issue de l'enquête Wass, ouverte pour déterminer le bien-fondé d'allégations de maltraitance d'enfants sur les îles de Sainte-Hélène et de l'Ascension (voir [A/AC.109/2017/13](#), par. 23). L'enquête Wass a mis au jour des failles systémiques dans la capacité de Sainte-Hélène de fournir certains services à sa population, notamment en matière de protection des enfants et des adultes vulnérables, mais elle a également pris acte des progrès déjà réalisés à cet égard par le Gouvernement de Sainte-Hélène.

22. Le Conseil de protection de l'enfance et le Conseil de protection des adultes ont assumé la responsabilité stratégique de la supervision des 49 recommandations de l'enquête Wass qui, d'après la Puissance administrante, ont toutes été appliquées. Sainte-Hélène a mis en œuvre la politique de protection de l'enfance de 2016, qui s'inspire largement de la législation britannique. Cette politique a donné lieu à un ensemble de modifications et évolutions législatives, notamment la législation relative au placement en famille d'accueil et à la lutte contre la violence domestique et la cruauté à l'égard des enfants, ou encore la loi relative aux délinquants sexuels, qui ont toutes servi de base aux pratiques et politiques des professionnels travaillant avec des enfants vulnérables et des enfants « dans le besoin » (tels que définis à l'article 30 de l'Ordonnance relative au bien-être des enfants). Toujours selon la Puissance administrante, le recrutement des professionnels concernés a considérablement amélioré la fourniture de services de protection des enfants et des adultes vulnérables ainsi que leur efficacité. Les problématiques soulevées par les allégations passées, le service social individualisé et les enquêtes ont été gérées efficacement et des cadres clairs et adaptés ont été mis en place pour évaluer enfants et adultes et les adresser aux interlocuteurs pertinents.

23. L'éducation, la formation et la sensibilisation sociale aux pratiques de protection ont été développées à Sainte-Hélène. Par exemple, des formations de niveaux 2 et 3 à la protection des enfants, des formations à la protection des adultes et des campagnes de sensibilisation communautaire, telle que la Journée du ruban blanc, ont été proposées et des mesures ont été prises pour garantir, si nécessaire, que les organisations non gouvernementales appliquent effectivement des politiques de protection.

24. Les financements supplémentaires accordés en 2014/2015 et 2015/2016 par le Gouvernement britannique ont permis des modifications et améliorations importantes. Reste encore à assurer la durabilité de ces changements et leur assimilation par l'ensemble du personnel en vue de se prémunir contre de mauvaises pratiques à l'avenir. Des progrès sont toujours attendus dans les services de lutte contre la drogue et l'alcool, les services pour la jeunesse et l'appui à la protection de l'enfance sur l'île et à la mise en place d'un dispositif adéquat pour le placement en

famille d'accueil. Le principal enjeu pour la Direction de la protection concerne les soins dispensés dans les communautés et résidences spécialisées ou réservées aux personnes âgées (voir par. 18 ci-dessus).

25. À la sixième réunion du Conseil ministériel conjoint sur les territoires d'outre-mer, le Royaume-Uni et les dirigeants des territoires d'outre-mer ont examiné leur volonté commune de continuer à promouvoir le respect des droits de l'homme et des obligations internationales dans les territoires. Dans le communiqué adopté à cette occasion, ils se sont félicités de l'engagement constructif des territoires dans les préparatifs effectués dans le cadre de l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme. Les dirigeants des territoires d'outre-mer ont également réaffirmé leur volonté d'assurer les normes les plus élevées possibles en matière de protection de l'enfance et de promotion du bien-être des enfants dans les territoires. Lors de la réunion, le Royaume-Uni et les territoires d'outre-mer ont débattu des progrès réalisés dans la promotion de la coopération interinstitutions dans les territoires et dans la mise au point de plans d'intervention nationaux en vue de définir les priorités, relevé les difficultés particulières des territoires touchés par les récents ouragans et convenu que le bien-être des enfants devait rester une priorité centrale des plans de relance, à laquelle la reconstruction des écoles permettrait notamment de donner suite. Enfin, ils ont salué les progrès faits dans le cadre d'un mémorandum d'accord visant à encourager les territoires d'outre-mer à collaborer plus efficacement pour la protection des enfants.

B. Emploi

26. De nombreux Saint-Héléniens travaillent hors de l'île, en particulier sur l'île de l'Ascension, sur les îles Falkland (Malvinas)¹ ou au Royaume-Uni. La construction de l'aéroport, qui a débuté fin 2011, s'est soldée par une forte hausse de la demande de main-d'œuvre. À l'approche de la fin du projet, les travailleurs ont été absorbés par d'autres secteurs de l'économie où le manque de main d'œuvre disponible représentait un problème. Au 30 novembre 2017, six personnes bénéficiaient d'allocations de chômage.

C. Éducation

27. L'enseignement est obligatoire et gratuit pour les enfants de 5 à 16 ans. Actuellement, quatre écoles financées par les fonds publics sont en activité à Sainte-Hélène. Les étudiants des territoires d'outre-mer peuvent bénéficier des mêmes frais de scolarité que les étudiants britanniques dans les universités britanniques, à condition qu'ils aient vécu dans un territoire britannique d'outremer, dans l'Espace économique européen ou en Suisse au cours des trois années précédant la première année universitaire de leurs cursus. En outre, ils peuvent bénéficier des bourses pour l'enseignement supérieur ou professionnel offertes par l'Union européenne.

28. Il reste difficile de retenir le personnel qualifié et expérimenté. Des dispositions sont désormais en place pour améliorer la qualité globale de l'enseignement grâce au développement professionnel.

29. Les résultats scolaires se sont améliorés ces dernières années, bien que les chiffres continuent à varier fortement d'une année sur l'autre. En 2017, 45 % des élèves ont obtenu leur certificat d'études secondaires dans au moins cinq branches avec la note C ou une note supérieure, notamment en anglais et en mathématiques,

¹ Un différend concernant la souveraineté sur les îles Falkland (Malvinas) oppose les Gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

contre 49 % en 2014, 18 % en 2015 et 22 % en 2016. Il convient toutefois de noter qu'en raison de la petite taille de l'échantillon, il est difficile de tirer des conclusions en observant les résultats d'une année sur l'autre. Les résultats de 2017 tiennent compte de la réforme des critères d'obtention du certificat. Le taux de réussite à l'examen de fin d'études secondaires a été cette année-là de 88 %. Malheureusement, en raison des situations personnelles des élèves, un seul d'entre eux a reçu une bourse, contre sept en 2016. Avant 2017, les résultats à la fin des études secondaires étaient évalués à l'aide de tests officiels standards en mathématiques, en lecture, en orthographe, en ponctuation et en grammaire. Les établissements primaires ont indiqué que les résultats de ces évaluations, exprimés en pourcentage d'élèves atteignant le niveau 4 ou un niveau supérieur, leur servaient à mesurer leur niveau de performance.

30. La gestion et la distribution des tests standards d'évaluation ayant été modifiées, les territoires d'outre-mer n'y ont plus accès par un canal sécurisé. Il n'est possible d'y accéder que moyennant la mise à disposition au public des évaluations et des mesures prises pour leur donner suite. Ce changement a obligé à rechercher d'autres moyens d'évaluer le niveau de connaissances des élèves. À partir de 2015, des travaux ont commencé pour préparer les établissements à répondre aux exigences du nouveau programme scolaire britannique. Dans ce cadre, de nouvelles structures d'évaluation ont été mises en place, notamment le test des capacités cognitives, le test de progression en anglais et le test de progression en mathématiques. Des évaluations de référence pour les élèves du primaire ont été mises au point pendant l'année scolaire 2015/2016. En 2017, les résultats de l'étape 2 des tests standards d'évaluation ont montré que 30 % des élèves de sixième année avaient atteint les résultats attendus pour leur tranche d'âge en mathématiques et 50 % en anglais. Bien que ces chiffres suggèrent de faibles niveaux de connaissances en mathématiques et en anglais, ils constituaient une amélioration des notes standards par tranche d'âge de 2,0 points en mathématiques et de 2,5 en anglais. Dans l'enseignement primaire, des travaux rigoureux se poursuivent afin de répondre aux exigences du nouveau programme scolaire et d'améliorer les niveaux de connaissances en mathématiques et en anglais. L'intégration étant l'une des principales priorités des établissements scolaires, tous se sont engagés à offrir des chances égales à tous les élèves. Les écoles publiques de Sainte-Hélène proposent également de solides programmes de soutien aux adultes, grâce aux différentes formations générales et professionnelles accessibles via le centre universitaire.

D. Environnement

31. Selon la Puissance administrante, l'isolement de l'île de Sainte-Hélène a favorisé l'apparition d'une faune et d'une flore terrestres et aquatiques d'une variété inhabituelle et extraordinaire. Sainte-Hélène est fortement tributaire des ressources extérieures pour le financement de ses projets de protection de l'environnement. En 2017, trois propositions de projet ont été approuvées par l'Overseas Territories Environment and Climate Fund, également connu sous le nom de Darwin Plus, pour un montant total de 543 362 livres.

32. Si la gestion de certains déchets, comme les déchets dangereux, reste un défi pour l'île, la concrétisation d'un projet de traitement des déchets solides a donné lieu à certaines améliorations. En plus du réaménagement de la décharge, qui respecte les normes de sécurité de l'aéroport, un centre de recyclage financé par le gouvernement a été ouvert et la mise en place d'un service de ramassage des déchets volumineux progresse. La plupart des déchets sont toujours déversés dans des décharges, y compris ceux commercialement réexploitables comme le métal, les plastiques et les déchets de cuisine, bien qu'un faible pourcentage des déchets en verre, en papier et

en carton soit désormais recyclé. Selon la Puissance administrante, le secteur privé aurait là une occasion viable de créer des entreprises de traitement et de recyclage des déchets. Toutefois, elle considère que c'est au Gouvernement de s'en charger au début, afin d'allonger au maximum la durée de vie du site de décharge contrôlée.

33. En septembre 2016, Sainte-Hélène a déclaré la création d'une zone marine protégée de catégorie VI couvrant jusqu'à 200 milles marins. Parallèlement, un programme de gestion marine a été publié, interdisant toute exploitation des ressources naturelles à l'intérieur de la zone maritime protégée qui ne serait pas contrôlée, durable et respectueuse de l'environnement.

34. Dans le communiqué adopté à la sixième réunion du Conseil ministériel conjoint sur les territoires d'outre-mer, les gouvernements britannique et des territoires ont reconnu que les dégâts causés par les ouragans Irma et Maria avaient rappelé la vulnérabilité des territoires face à des événements liés aux changements climatiques et les effets dévastateurs que ces événements pourraient avoir sur la vie et les moyens de subsistance des habitants. Ils se sont engagés à poursuivre leur collaboration en prévision des réunions internationales relatives aux changements climatiques, pour faire en sorte que les vues et les priorités des territoires d'outre-mer soient pleinement prises en compte dans les négociations. Il a été convenu qu'un représentant des territoires participerait en tant que membre de la délégation britannique à la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Katowice (Pologne) du 3 au 14 décembre 2018. Cela montre que leur présence contribue utilement à souligner la nécessité de fixer des objectifs ambitieux en matière de changements climatiques. Le Royaume-Uni a réaffirmé sa volonté de collaborer avec les territoires d'outre-mer pour étendre aux territoires l'application des traités concernant les changements climatiques, notamment en faisant avancer les travaux visant à ce que les territoires désireux de ratifier l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto puissent le faire, dans le cadre de consultations initiales avec les territoires qui souhaiteraient participer aux réunions sur l'Accord de Paris prévues au premier semestre de 2018. Il a souligné l'importance des travaux d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets dans les territoires d'outre-mer, ainsi que de la collaboration entre les territoires pour mettre en commun les meilleures pratiques en matière de gestion de l'environnement et de questions liées aux changements climatiques, notamment dans le cadre des réunions annuelles des ministres de l'environnement des territoires.

V. Île de l'Ascension

A. Statut constitutionnel et politique

35. Sur l'île de l'Ascension, le pouvoir exécutif est exercé par le Gouverneur de Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha, qui nomme un administrateur résident relevant de son autorité. Le Gouverneur est assisté par le Conseil de l'île, qui comprend actuellement cinq membres élus et trois membres *ex officio* (l'Administrateur, le Directeur des ressources et le Procureur général) qui n'ont pas le droit de vote. L'Administrateur actuel, Nick Kennedy, a pris ses fonctions le 22 novembre 2017. Il représente le Gouverneur du territoire, dirige le gouvernement de l'île et, en tant que membre *ex officio*, remplace le Gouverneur à la présidence du Conseil de l'île en son absence.

36. Des élections législatives sont organisées tous les trois ans, les dernières ayant eu lieu en août 2016 et la dernière élection partielle le 30 novembre 2017. Tous les électeurs inscrits âgés d'au moins 18 ans peuvent voter. En vertu de la Constitution de 2009, le Gouverneur est habilité, après avoir consulté le Conseil de l'île, à légiférer

pour Ascension. Ascension a sa propre législation, mais le droit du territoire de Sainte-Hélène s'y applique à condition de ne pas être contraire à la législation locale et d'être adapté à la situation, et sous réserve de modifications si les circonstances l'exigent.

37. Six agents de police de l'île de Sainte-Hélène sont détachés à plein temps à Ascension, notamment un officier expérimenté ayant le grade d'inspecteur et qui relève du Directeur de la police de Sainte-Hélène. Le premier magistrat de l'île de Sainte-Hélène remplit aussi les fonctions de juge à Ascension, assisté de quatre magistrats non professionnels. Le service d'aide juridique (Public Solicitor) de l'île de Sainte-Hélène fournit des conseils aux résidents avec le concours de deux avocats non professionnels locaux et d'un avocat-assistant.

B. Situation économique et sociale

38. Pour habiter sur l'île de l'Ascension, il est nécessaire d'y avoir un emploi. Par conséquent, selon la Puissance administrante, la totalité des habitants ont un emploi (ou sont à la charge de personnes en situation d'emploi). On estime à l'heure actuelle que 6 % de la population, soit 51 personnes, sont des personnes adultes à charge ayant suivi leur partenaire en situation d'emploi. Les habitants de l'île ne peuvent pas obtenir le droit de résidence, même si certains y vivent depuis plus de 50 ans et ont des enfants et des petits-enfants qui habitent sur l'île, selon la Puissance administrante. La plupart des services sont des services publics. Une société privée assure la distribution de l'eau et de l'électricité dans la majeure partie de l'île, la base militaire américaine pourvoyant elle-même à ses besoins. L'île n'exporte aucune marchandise et sa production alimentaire est faible, à part pour une installation de production hydroponique créée par le Gouvernement. L'économie de l'île est relativement fragile et dépend des organismes de défense et de communication basés sur son territoire. En raison de la situation économique et des progrès technologiques, la population a chuté à moins de 900 habitants. Les dépenses publiques sont financées, entre autres, par les impôts sur les sociétés et les revenus, les impôts fonciers et les droits de douane. Les revenus ainsi générés couvrent les dépenses nécessaires à la fourniture des services publics essentiels. Il faut continuellement investir dans les infrastructures de l'île et constituer dans le même temps des réserves de liquidités suffisantes.

39. La vente de permis de pêche hauturière a été suspendue en 2014 et un nouveau système de licences amélioré a été mis en place fin 2015, associé à une zone d'interdiction de pêche élargie (plus de 50 % de la zone de pêche économique), dans le cadre de l'engagement du Gouvernement britannique relatif à la création d'une plus grande zone marine protégée autour de l'île. Depuis lors, il n'y a eu aucune demande de licence de pêche commerciale pour la zone ouverte à la pêche. Le fruit de la pêche de loisirs d'un petit nombre de bateaux de pêche permet à la population de consommer du poisson frais.

40. Les services de santé sont dispensés par l'hôpital de Georgetown, qui est pleinement opérationnel. Lorsqu'il n'est pas possible de proposer un traitement sur place, les patients sont dirigés vers le Royaume-Uni. L'île compte deux salles de sport, situées sur les deux bases militaires, trois piscines et d'autres installations sportives, qui sont accessibles aux habitants et favorisent ainsi un mode de vie sain.

41. L'aéroport d'Ascension est ouvert et opérationnel. Le 18 novembre 2017, le premier vol direct affrété au départ de Sainte-Hélène y a atterri. Ce vol sera assuré une fois par mois, de façon à maintenir la liaison directe entre les deux îles après le retrait du RMS *Saint-Helena* du service, prévu pour début 2018. Des liaisons seront

également assurées par le MV *Helena*, qui se rendra quatre fois par mois sur l'île de l'Ascension, à compter de 2018.

42. L'école de Two Boats dispense un enseignement à tous les enfants âgés de 3 à 16 ans, c'est-à-dire jusqu'au certificat général d'études secondaires du premier cycle. Un comité de protection de l'enfance est en place, dont les membres comprennent un travailleur social et des représentants de la police et des secteurs de la santé et de l'enseignement. L'embauche d'un travailleur social à temps plein a considérablement amélioré la situation. Le représentant spécial mandaté par le Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth a estimé que l'île de l'Ascension avait fait de réels progrès dans l'application des recommandations de l'enquête Wass dans le domaine de la protection de l'enfance. Les normes de protection sont en cours d'alignement sur celles du Royaume-Uni en tant que de besoin et la mise en place des politiques et procédures nécessaires à l'application de ces normes a commencé. Selon la Puissance administrante, des avancées ont été observées dans la réglementation et l'enregistrement des assistantes maternelles, dont le travail auprès des enfants en âge préscolaire est crucial, aucune installation n'existant actuellement sur l'île. L'éducation et la mobilisation d'un large éventail de personnes au sein de la communauté permettent également de renforcer la sensibilisation à la protection de l'enfance et l'accès à l'aide sociale.

C. Environnement

43. L'île compte la deuxième population nicheuse de tortues vertes de l'océan Atlantique, ainsi que la plus importante population nicheuse de tortues de mer, toutes espèces confondues, des territoires d'outre-mer britanniques. À Ascension, la diversité biologique est fortement menacée par des espèces exotiques invasives, notamment des plantes et des mammifères qui ont été introduits sur l'île par l'homme.

44. Le Ministère de la protection de l'environnement continue d'élaborer des projets et en a mis en œuvre un certain nombre avec succès. Les projets et domaines de recherche principaux sont exposés dans le plan d'action pour la biodiversité d'Ascension. Six réserves naturelles ont été créées en plus du Parc national de Green Mountain afin de protéger la faune et la flore essentielles de l'île. Un comité pour la protection de la biodiversité et des zones de pêche, qui intègre des membres du Conseil, œuvre avec le Ministère de la protection de l'environnement et d'autres parties prenantes à l'élaboration d'une loi sur la protection des ressources naturelles de l'île. Le tourisme se développe également petit à petit dans ce secteur et les travaux de définition de la zone maritime protégée ont commencé.

VI. Tristan da Cunha

A. Statut constitutionnel et politique

45. Le pouvoir exécutif est exercé par le Gouverneur de Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha, qui nomme un administrateur résident relevant de son autorité. Sean Burns a de nouveau été nommé à ce poste en décembre 2016. Le Gouverneur est assisté par le Conseil de l'île, qui comprend l'Administrateur (qui en est le Président), huit membres élus (dont le Chef du Conseil et au moins une femme) et trois membres nommés. Les élections ont lieu tous les trois ans. Tous les électeurs inscrits âgés d'au moins 18 ans peuvent voter. En vertu de la Constitution de 2009, le Gouverneur est habilité à promulguer des lois pour Ascension et Tristan da Cunha, après consultation avec le Conseil de l'île.

46. Tristan da Cunha a sa propre législation, mais le droit du territoire de Sainte-Hélène s'applique à condition de ne pas être contraire à la législation locale et d'être adapté à la situation, et sous réserve de modifications si les circonstances l'exigent. En dernier recours, c'est la législation de l'Angleterre et du Pays de Galles qui s'applique. Un policier employé à plein temps et deux auxiliaires de police assurent le maintien de l'ordre. L'Administrateur remplit également la fonction de magistrat.

B. Situation économique et sociale

47. L'économie de Tristan da Cunha repose sur l'agriculture et la pêche de subsistance traditionnelles. La langouste, pêchée de manière écologiquement viable, est exportée vers les marchés australien, japonais et américain, ainsi que vers l'Union européenne. Une étape importante a été franchie en août 2014, lorsque l'Union européenne a décidé d'ouvrir son marché à la langouste de Tristan da Cunha.

48. Depuis 2007, Tristan da Cunha bénéficiait de moyens de télécommunication limités. Les habitants ont maintenant accès à Internet grâce à un cybercafé et à un réseau Wi-Fi, bien que la connexion soit très lente. Différentes options sont en cours d'évaluation afin d'améliorer la connectivité.

49. En 2009, le Conseil de l'île a établi des stratégies générales visant à garantir l'avenir de l'île sur le plan financier. Selon le Royaume-Uni, même en procédant à ces réformes, l'île sera très bientôt insolvable, à moins que ne soient prises de nouvelles mesures draconiennes. En 2011, le budget de l'île a fait l'objet d'un examen approfondi et des règles strictes régissant les dépenses et la passation des marchés ont été mises en place. Selon la Puissance administrante, un appui financier externe reste nécessaire à la réalisation des projets d'infrastructures et au renforcement des capacités.

50. Le Ministère du développement international du Royaume-Uni finance les postes de médecin résident. Dans le but de renforcer les capacités de l'île, il finance aussi plusieurs postes d'expatrié, parmi lesquels deux médecins, deux infirmiers cliniciens, un agent des finances, des enseignants, un travailleur social et un conseiller agricole. Le Ministère subventionne en outre une visite annuelle chez le dentiste et une visite biennale chez l'opticien, ainsi que des visites auprès d'autres spécialistes et d'un vétérinaire selon que de besoin. Cela fait plusieurs années que les habitants de l'île n'ont plus accès à des formations en dehors de l'île, mais, depuis 2012, le Ministère finance des formations à la fois en dehors de l'île (sur l'île de Man, à Jersey et en Afrique du Sud) et sur place. Ces formations, consacrées à la pêche, à l'agriculture, au tourisme, aux services postaux, aux travaux publics et aux technologies de l'information et des communications, ont été dispensées à l'ensemble de l'administration. Un programme d'équipement pluriannuel d'un coût de 12,8 millions de livres a permis de construire de nouvelles installations sanitaires et des infrastructures portuaires.

51. En général, les jeunes quittent l'école à l'âge de 16 ans et travaillent ensuite dans la fonction publique ou le secteur de la pêche. Ils ne peuvent poursuivre leurs études qu'en quittant le territoire. Le personnel actuel est, de son propre aveu, mal formé. L'école compte actuellement deux enseignants expatriés. Au-delà de 16 ans, l'éducation doit être poursuivie à l'extérieur de l'île et, à l'heure actuelle, un étudiant est parti au Cap et trois au Royaume-Uni.

C. Environnement

52. Tristan da Cunha mène à bien plusieurs projets de protection de l'environnement avec l'aide de partenaires, notamment la Royal Society for the Protection of Birds. Les projets relevant du Programme pour l'environnement des territoires d'outre-mer visent notamment à chasser les espèces invasives des îles inhabitées de l'archipel de Tristan da Cunha. Un projet visant à éradiquer les souris de l'île Gough, site inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, progresse et doit être lancé en 2019. D'après la Puissance administrante et selon une annonce récente, le Gouvernement de Tristan da Cunha prévoit d'établir une zone marine protégée autour de l'archipel d'ici à 2020.

VII. Relations avec les organisations et les partenaires internationaux

53. En tant que territoire non autonome du Royaume-Uni, Sainte-Hélène est associée à l'Union européenne mais n'en fait pas partie.

54. Depuis janvier 2014, le territoire est partenaire de l'Union européenne au titre de la décision du Conseil 2013/755/UE du 25 novembre 2013 relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer à l'Union européenne, qui a été approuvée en vue de remplacer l'approche traditionnelle de la coopération pour le développement par un partenariat réciproque favorisant le développement durable et promouvant les valeurs et les normes de l'Union européenne dans le reste du monde.

55. Le communiqué adopté à la sixième réunion du Conseil ministériel conjoint sur les territoires d'outre-mer indique que le Royaume-Uni et les territoires d'outre-mer ont poursuivi le débat sur les conséquences pour ceux-ci de la décision du Royaume-Uni de quitter l'Union européenne (aussi appelée « Brexit »). Il a aussi été précisé qu'un objectif manifeste des négociations de sortie était de parvenir à un accord qui convienne au Royaume-Uni et à toutes les entités qui lui sont associées et le Royaume-Uni a affirmé qu'il veillerait à ce que la sécurité et la viabilité économique des territoires d'outre-mer soient protégées et, si possible, renforcées, après le « Brexit ».

VIII. Statut futur du territoire

A. Position du gouvernement du territoire

56. Des informations sur l'évolution du statut politique et constitutionnel de Sainte-Hélène figurent à la section I ci-dessus.

B. Position de la Puissance administrante

57. Le 9 octobre 2017, à la 8^e séance que la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) a tenue à la soixante-douzième session de l'Assemblée générale, le représentant du Royaume-Uni a déclaré que le Gouvernement britannique entretenait avec ses territoires d'outre-mer des relations modernes fondées sur le partenariat, des valeurs communes et le droit du peuple de chaque territoire de décider s'il voulait demeurer britannique. Il a déclaré que ces territoires faisaient partie intégrante de la Grande-Bretagne à l'échelle mondiale et que le Royaume-Uni demeurait très attaché à leur sécurité et à leur prospérité, comme en témoignait l'intervention qu'il avait menée rapidement sur tous

les plans pour faire face aux ravages causés par l'ouragan Irma dans certains territoires et les efforts de relèvement en cours.

58. Le représentant du Royaume-Uni a ajouté que le Conseil ministériel conjoint était la principale instance de dialogue politique de haut niveau entre le Royaume-Uni et les territoires d'outre-mer. Le Royaume-Uni s'est engagé à prendre en compte les priorités des territoires d'outre-mer, y compris Gibraltar, dans les négociations menées pour quitter l'Union européenne. Le Conseil ministériel conjoint Royaume-Uni-territoires d'outre-mer chargé des négociations avec l'Union européenne a été créé afin d'examiner les priorités des territoires et d'envisager de nouveaux domaines de collaboration. Le représentant du Royaume-Uni a ajouté que la responsabilité fondamentale du Gouvernement britannique au regard du droit international et de la Charte des Nations Unies était de veiller à la sécurité et à la bonne gouvernance de ses territoires d'outre-mer et de leurs populations.

59. Dans le communiqué adopté à la sixième réunion du Conseil ministériel conjoint sur les territoires d'outre-mer, le Gouvernement britannique et les dirigeants des territoires ont déclaré que le principe de l'égalité des droits des peuples et le droit de ceux-ci à disposer d'eux-mêmes, inscrits dans la Charte des Nations Unies, s'appliquaient aux peuples des territoires d'outre-mer. Ils ont réaffirmé qu'il importait de promouvoir le droit des peuples des territoires à disposer d'eux-mêmes, ce qui relevait de la responsabilité collective de l'ensemble du Gouvernement britannique. Ils se sont engagés à étudier les moyens qui permettraient aux territoires d'outre-mer de continuer à bénéficier de l'appui de la communauté internationale en cas de revendication de souveraineté contestée. Le Royaume-Uni continuera d'appuyer les demandes de retrait de la liste des territoires non autonomes présentées par les territoires, conformément aux souhaits de leurs résidents permanents. Le Gouvernement britannique et les dirigeants des territoires d'outre-mer ont estimé que la structure fondamentale des relations prévues par la Constitution était appropriée, les pouvoirs étant dévolus dans toute la mesure possible aux gouvernements élus des territoires, le Royaume-Uni conservant uniquement ceux nécessaires à l'exercice de sa responsabilité souveraine. Ils sont également convenus qu'ils devaient continuer de s'intéresser à ces questions pour garantir l'efficacité et l'évolution des dispositions constitutionnelles et promouvoir ainsi les intérêts des territoires et du Royaume-Uni.

IX. Décisions prises par l'Assemblée générale

60. Le 7 décembre 2017, l'Assemblée générale a adopté la résolution [72/106](#) sans l'avoir mise aux voix, en se fondant sur le rapport que lui avait adressé le Comité spécial ([A/72/23](#)) et la recommandation de la Quatrième Commission sur cette question. Dans cette résolution, l'Assemblée générale :

a) A réaffirmé le droit inaliénable du peuple de Sainte-Hélène à l'autodétermination, conformément à la Charte des Nations Unies et à sa résolution 1514 (XV) contenant la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux ;

b) A réaffirmé également que, s'agissant de la décolonisation de Sainte-Hélène, le principe de l'autodétermination était incontournable et qu'il constituait aussi un droit fondamental consacré par les conventions pertinentes relatives aux droits de l'homme ;

c) A réaffirmé en outre qu'en fin de compte, c'était au peuple de Sainte-Hélène lui-même qu'il appartenait de déterminer librement son futur statut politique, conformément aux dispositions applicables de la Charte, de la Déclaration et de ses résolutions pertinentes et, à cet égard, a demandé à la Puissance administrante d'agir

en coopération avec le gouvernement du territoire et les organes compétents du système des Nations Unies pour mettre au point des programmes d'éducation politique dans le territoire afin de faire prendre conscience à la population de Sainte-Hélène de son droit à l'autodétermination, compte tenu des différents statuts politiques légitimes envisageables sur la base des principes clairement définis dans sa résolution 1541 (XV) et ses autres résolutions et décisions pertinentes ;

d) A souligné l'importance de la Constitution du territoire de 2009 et du renforcement de la démocratie et de la bonne gouvernance ;

e) S'est félicitée que la Puissance administrante ait étendu l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes à Sainte-Hélène en mars 2017 ;

f) A prié la Puissance administrante d'aider le territoire à mener à bien ses activités de sensibilisation de la population, conformément à l'alinéa *b* de l'Article 73 de la Charte, et invité à cet égard les organismes compétents des Nations Unies à fournir une assistance à ce territoire s'il en faisait la demande ;

g) A prié la Puissance administrante et les organisations internationales compétentes de continuer de soutenir l'action menée par le gouvernement du territoire pour régler les problèmes du développement socioéconomique de Sainte-Hélène ;

h) A encouragé le territoire à continuer de participer aux activités du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, notamment aux séminaires régionaux ;

i) A souligné qu'il importait que le Comité spécial soit informé des vues et des vœux du peuple de Sainte-Hélène et comprenne mieux sa situation, y compris la nature et la portée des arrangements politiques et constitutionnels existant entre Sainte-Hélène et sa Puissance administrante ;

j) A demandé à la Puissance administrante de prendre pleinement part et de coopérer sans réserve aux travaux du Comité spécial afin d'assurer l'application des dispositions de l'alinéa *e* de l'Article 73 de la Charte ainsi que de la Déclaration et afin de donner au Comité des avis au sujet de l'application des dispositions de l'alinéa *b* de l'Article 73 de la Charte relatives au développement de la capacité de Sainte-Hélène de s'administrer elle-même, et encouragé la Puissance administrante à faciliter l'envoi de missions de visite et de missions spéciales dans le territoire ;

k) A réaffirmé qu'en vertu de la Charte, il incombait à la Puissance administrante de promouvoir le développement économique et social du territoire et de préserver son identité culturelle, et prié la Puissance administrante de s'employer à obtenir et utiliser efficacement toute l'assistance possible, dans le cadre d'arrangements tant bilatéraux que multilatéraux, en vue de renforcer l'économie du territoire ;

l) A pris en considération le Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris les objectifs de développement durable, souligné qu'il importait de stimuler le développement économique et social durable du territoire, en encourageant une croissance économique soutenue, partagée et équitable, en ouvrant des perspectives à tous, en réduisant les inégalités, en améliorant les conditions de vie de base, en favorisant un développement social équitable pour tous et en promouvant une gestion intégrée et durable des ressources naturelles et des écosystèmes qui contribue, notamment, au développement économique, social et humain, tout en facilitant la conservation, la régénération et la reconstitution des écosystèmes ainsi que la résilience face aux nouveaux défis, et engagé vivement la Puissance administrante à s'abstenir de mener des activités illicites, néfastes et

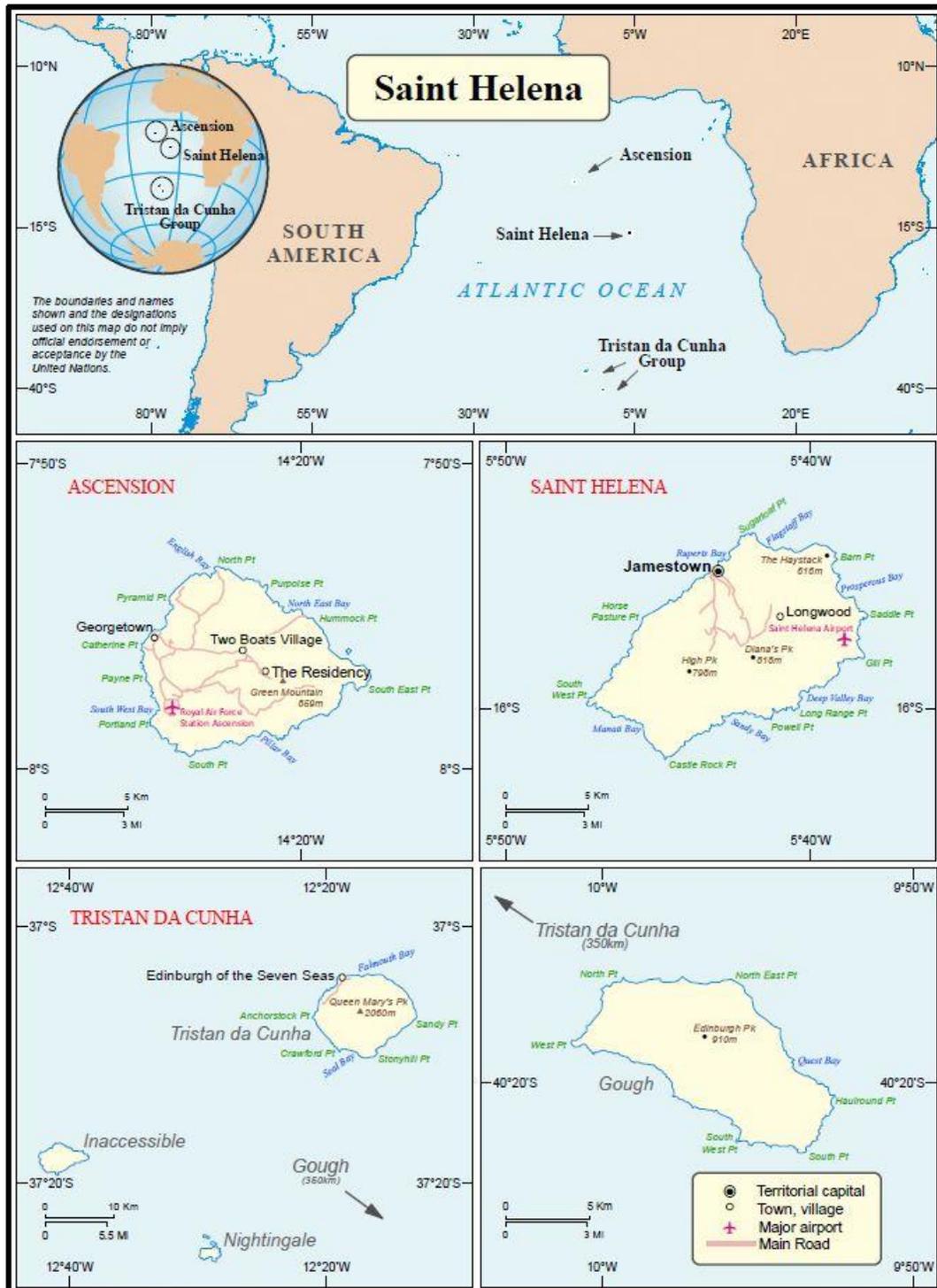
improductives, y compris de se servir du territoire comme paradis fiscal, qui vont à l'encontre des intérêts du peuple du territoire ;

m) A prié le territoire et la Puissance administrante de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger l'environnement du territoire et le préserver de toute dégradation, et demandé de nouveau aux institutions spécialisées compétentes de continuer à surveiller l'état de l'environnement dans le territoire et de lui fournir une assistance, en conformité avec leur règlement intérieur ;

n) A prié le Comité spécial de poursuivre l'examen de la question de Sainte-Hélène et de lui présenter, à sa soixante-treizième session, un rapport à ce sujet ainsi que sur l'application de la présente résolution.

Annexe

Carte de Sainte Hélène



Map No. 4569 UNITED NATIONS
June 2017

Department of Field Support
Geospatial Information Section (formerly Cartographic Section)